

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT**, Adjoints, **Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT**,

Absents excusés : **Véronique FILLION** pouvoir à **R LAURENT, MURCIER Pierrick** pouvoir à **A FAYET**,

Absents : **Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe**

Date de la convocation : mercredi 28 juin 2023

Secrétaire de séance : **Laetitia DUFOUR**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230704-D202333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

N°2023-33 OBJET : SIGNATURE d'un CONTRAT CUI avec le DEPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN des LOCAUX, des ECOLES et la CANTINE - RENOUELEMENT

➡ **Le Maire rappelle à l'assemblée** le principe du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

➡ **Monsieur Le Maire propose à l'assemblée** :

Le renouvellement du contrat CUI en cours depuis le 29 août 2022 à raison de 22 heures hebdomadaires pour la période du 9 juillet 2023 au 8 juillet 2024 afin d'effectuer l'entretien des locaux, des écoles et aide cantine et trajets.

Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide** :

- d'adopter la proposition du Maire pour le renouvellement du contrat CUI d'entretien des locaux et aide cantine du 9 juillet 2023 au 8 juillet 2024,
- de prévoir au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié sur le site internet de la commune le lendemain

Pour copie conforme : en Mairie le 5 juillet 2023

Eric MARTIN, Maire

La secrétaire de séance, Laetitia DUFOUR



A black ink signature of Laetitia DUFOUR, the secretary of the meeting.